

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

**Extrait du Registre des  
Délibérations**

Conseil Communautaire,  
Séance du : 10 avril 2025

L'an Deux Mille vingt-cinq, le 10 avril à 18h00,  
le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le  
04 avril 2025, s'est réuni en séance publique ordinaire à la  
salle du Conseil, à Fumel sous la Présidence de Monsieur  
Didier CAMINADE, Président

**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUÉE Yann, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BOUQUET Thierry, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GUÉRIN Gilbert, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, LE MANACH Jean-Louis, LESTIEU Daniel, MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**

Mesdames, Messieurs :

ALBASI Maxime, ARANDA Francis, BREL Chantal, COSTES Jean-Louis, MOULY Jean-Pierre, PICCOLI Jacques, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, STREIFF Céline et VIGNEAU Céline.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**

Monsieur QUEYREL Jean-Marie représenté par Monsieur MALBEC Sébastien.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Madame CONGÉ Marie-Yvonne procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François,  
Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques,  
Monsieur JURQUET Bernard procuration à Monsieur SCHMITZ Jean-Marc,  
Monsieur LABROUE Cédric procuration à Monsieur BROUILLET Jean-Jacques,  
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Madame VIDAL Aline.

Secrétaire de Séance :  
GARGOWITSCH Sophie

Conseillers en exercice : 50  
Présents (titulaires et suppléants) : 34  
Pouvoir(s) : 5  
Votants : 39

**N°2025B52SG : APPROBATION DE L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE ET DE L'ACTUALISATION DES  
COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES AU SYNDICAT EAU47 À COMPTER DU 1ER JUILLET 2025 ET DE LA  
MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT EAU47**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5211-18 et L.5211-20 concernant les modifications relatives au périmètre et à l'organisation des EPCI, rendus applicables aux syndicats mixtes fermés par renvoi opéré de l'article L.5711-1 du même code ;

Vu l'Arrêté inter-préfectoral n°47-2022-12-27-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Vu la délibération de la commune de :

- Boussès en date 18 novembre 2024 sollicitant le transfert à EAU47 de la compétence « eau potable » ;
- Fargues sur Ourbise en date du 17 décembre 2024 sollicitant le transfert à EAU47 de la compétence « assainissement collectif » ;

Vu la délibération n°25\_004\_C du 13 mars 2025 approuvant le transfert des compétences « eau potable » de la commune de Boussès et « assainissement collectif » de la commune de Fargues sur Ourbise à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 ;

Considérant la nécessité d'actualiser le périmètre du Syndicat EAU47, et ses Statuts ;

Considérant que le Syndicat EAU47 a consulté l'ensemble de ses membres le 25 mars 2025 ;

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
le Conseil Communautaire**

**1<sup>o</sup>] - Donne son accord pour :**

- L'élargissement du territoire syndical d'EAU47 dans le cadre de l'article 2.2. de ses statuts, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 aux communes de Boussès et Fargues sur Ourbise ;
- Le transfert au Syndicat EAU47 des compétences « eau potable » de la commune de Boussès et « assainissement collectif » de la commune de Fargues sur Ourbise ;

**2<sup>o</sup>] - Valide les modifications des statuts du Syndicat EAU47 à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2025 ainsi que son annexe actualisée relative à la liste des membres et compétences transférées ;**

**3<sup>o</sup>] - Donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant ;**

**4<sup>o</sup>] - Mandate Monsieur le Président pour informer le Syndicat EAU47 de cette décision ;**

**5<sup>o</sup>] – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 10 avril 2025

La Secrétaire de séance,

Sophie GARGOWITSCH



Le Président,

Didier CAMINADE



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises*

Certifié exécutoire le : 17 avril 2025

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 17 avril 2025

-----